

COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ - REGISTRE DE CONDUITE



OPTION CONDITIONNELLE

OPTION CONDITIONNELLE - DÉCHETS DE CUISINE ET DE TABLE ÉLIGIBLES, AU MAXIMUM 1 TONNE PAR SEMAINE

RPC-SUP-087

OPTION CONDITIONNELLE - uniquement après diagnostic d'éligibilité. Totaliser les apports chaque semaine et tracer toute contamination, odeur, présence de nuisibles ou autre incident.

ÉTABLISSEMENT

SITE DE COMPOSTAGE

RESPONSABLE FORMÉ

SEMAINE / ANNÉE

Date	Nature de l'apport de déchets de cuisine et de table éligibles	Poids (kg)	Cumul semaine (kg)	Matière structurante / action	Brassage / contrôle	Température si suivie	Odeur / contamination / nuisibles	Action corrective	Maturité / usage local / visa